

Bulletin n° 2021-39

**RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS MANITOBA
INFRASTRUCTURE MANITOBA**

Avis important à tous les agents administratifs principaux

**Lancement d'un nouveau programme :
Programme d'atténuation des catastrophes et de
préparatifs d'urgence**

Le ministère des Relations avec les municipalités et le ministère de l'Infrastructure ont le plaisir d'annoncer que les municipalités peuvent désormais se prévaloir du nouveau Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence.

Afin d'aider les municipalités à se prémunir contre de futures catastrophes, lorsque le Manitoba met en place un programme d'aide financière aux sinistrés admissible au partage des coûts avec le Canada, en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, les municipalités peuvent:

- soit payer le montant de la franchise s'appliquant aux coûts provinciaux et municipaux du programme d'aide financière aux sinistrés;
- soit adhérer au Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence.

En vertu du Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence, les municipalités recevront du Manitoba un remboursement de la totalité des coûts admissibles du programme d'aide financière aux sinistrés et seront tenues d'investir ce montant, qui aurait constitué la franchise, dans un projet approuvé d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence.

Si votre municipalité a une réclamation en vertu du programme d'aide financière aux sinistrés de l'inondation du printemps 2020 ou du programme d'aide financière aux sinistrés des intempéries du 28 juin au 5 juillet 2020, vous pouvez désormais opter pour le Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence.

Les municipalités trouveront de plus amples renseignements sur le programme, y compris des lignes directrices et un formulaire de demande, au <https://www.gov.mb.ca/mr/mfas/mpp.html> (en anglais) et au <https://www.gov.mb.ca/mr/mfas/mpp.fr.html> (en français).

Pour en savoir plus sur le Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence, veuillez communiquer avec le ministère des Relations avec les municipalités du Manitoba en écrivant à mpp@gov.mb.ca.

Ministère des Relations avec les municipalités
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

Ministère de l'Infrastructure
Programme d'aide financière aux sinistrés
405, Broadway, bureau 1525, Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6